

Rédaction et administration
Casier postal : 85
Haute-Ville,
QUEBEC.
Abonnement : \$2.00

LE CRI DE QUÉBEC

Si les conservateurs attaquent, il faut bien qu'ils pensent que la jeunesse libérale est prête à répondre.

Organe de l'Association de la Jeunesse Libérale de Québec

Journal politique et littéraire

COURAGEUX, HONNÊTE ET VRAI

Rédigé en collaboration

POLITIQUE INJUSTE, MALHONNÊTE ET ABSURDE

LA PROTECTION EST ABSURDE ET CONTRAIRE A LA LIBERTÉ DU COMMERCE

Toute barrière qui n'a pour but que de faire vivre telle et telle entreprise particulière est injuste, contre nature et malhonnête - Le peuple n'est pas obligé de se taxer pour le bénéfice de quelques-uns ou d'un seul - La réciprocité

Le protectionnisme est indéfendable. Ses tenants n'ont pas de doctrine. Leurs discours et leur littérature se réclament de la pratique des affaires : mais quand nous leur demandons de concrétiser leur étrange argument, ils ne nous présentent que des faits enfantins et nullement rattachés au fond même de la question.

combrant. Il est en effet injuste et malhonnête de faire payer par un peuple entier les frais exorbitants de quelques fabriques incapables de se sustenter par leurs propres ressources.

Supposons un moment, par exemple, qu'il prenne un jour fantaisie à M. Lockwell ou à M. Monty de cultiver en serre chaude des bananes canadiennes. Ce monsieur aura beau nous dire que ce sont là des fruits nationaux, nous ne serons pas convaincus de la nécessité d'interdire ceux des Indes Occidentales pour maintenir prospères les serres chaudes de M. Ci-Gît.

Le protectionnisme est contraire à la paix entre les hommes

L'idée d'un échange plus libre est tellement ancienne dans notre parti, que les expressions d'opinion d'il y a trente-cinq à quarante ans sont identiques aux nôtres. Le 12 octobre 1888, Max écrivait dans l'Union Libérale de Québec : "C'est à main armée qu'on défendit son territoire contre l'invasion des produits étrangers. C'est en versant des flots de sang que fut établi le système protecteur... Ainsi naquit la protection. Elle est due à l'ambition et à la jalousie. Elle n'engendre que la haine et la guerre entre les peuples. Le libre-échange origine du droit naturel ; il est la conclusion du principe admis : l'homme est essentiellement social. La protection est la négation de ce principe... Le libre-échange permet à un peuple placé sur un sol aride de compter sur son voisin plus favorisé. La protection enseigne que ce peuple doit périr... La nécessité donna naissance au libre-échange ; la convoitise enfanta les systèmes protecteurs."

Avant notre compatriote Max, un célèbre économiste français, Frédéric Bastiat, écrivait dans ses Harmonies économiques : "L'échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet qu'il préfère. Le privier de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice. C'est encore violer les conditions de l'ordre ; car quel ordre peut exister au sein d'une société où chaque industrie, aidée en cela par la loi et la force publiques, cherche son succès dans l'oppression de toutes les autres ! C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines, manifestées par l'infinie variété des climats, des saisons, des forces naturelles et des aptitudes, biens que Dieu n'a si également répartis entre les hommes."

On s'était rendu compte, en France, il y a longtemps, que toute entreprise dont l'effet est d'élever le coût de la vie et d'accroître les taxes était un fardeau en-



M. Meighen sue sang et eau pour apprendre le français dans le but de gagner le cœur de la province de Québec comme il a gagné celui d'Armand.

A DROITE ET À GAUCHE

M. Monty prétend que les modifications tarifaires ont tué des centaines d'industries en 1922. Or, en 1922, ces modifications n'avaient pas encore été faites. Donc, selon l'aspirant ministre, l'effet vient avant la cause.

Il n'y a que les self selected lieutenants de M. Meighen qui puissent inventer de tels phénomènes.

Cette absurdité dans l'argumentation est une preuve nouvelle de l'absurdité protectionniste.

Qu'est-ce que la protection ? Un système qui protège une industrie incapable de se maintenir naturellement et qui doit faire vivre tous les contribuables. De telles industries sont donc une nuisance pour le public, puisque celui-ci, s'il ne les avait pas, paierait moins cher les produits qu'elle manufacture.

La haute protection est injuste, parce qu'elle favorise des individus aux dépens de la masse ; elle est malhonnête, prend l'argent du peuple pour le donner à des entreprises factices et de pure spéculation.

Le peuple n'a pas été fait pour les industries, mais les industries ont été faites pour le peuple. Tel est le principe libéral.

Le principe conservateur est celui-ci : "Le peuple a été fait pour les industries". Cette horrible maxime est digne de la barbarie.

Le veau d'or est toujours debout !

C'est pourquoi le bal protectionnisme est toujours conduit par les puissances manufacturières, qui ne vivent que du produit des impôts douaniers.

Pourquoi voudrait-on forcer le contribuable à payer cent sous un article qu'il pourrait acheter à cinquante ailleurs ? Pour permettre à Monsieur Pansu de devenir plus pansu. On se précipite en guerre, dans ce cas, du bien-être des ventres vides.

Meighen et son groupe se rendent coupables d'une lâcheté : ils essaient de rejeter toute la responsabilité des formidables erreurs de guerre sur Sir Sam Hughes. Sir Sam Hughes est mort. Il ne peut se défendre et ses lâches collègues le savent bien. C'est une vanité indigne.

Les anciens camarades de Sir Sam Hughes insultent à sa mémoire. Qu'ils aient donc le courage de leurs actes ! Ne savent-ils pas que la solidarité ministérielle n'est pas un vain mot ?

Et puis, si Sir Sam vivait, le groupe Meighen ne chanterait pas sur le même ton. Il n'oserait pas dire à un vivant ce qu'il dit aujourd'hui d'un mort inoffensif. Les chefs conservateurs d'aujourd'hui commencent donc leur défense par une lâcheté.

Le peuple n'aime pas les lâches. Suite à la page 4

Billet de la semaine NOS BELLES FUMENT

Du temps de nos grands-pères, les jeunes fille ne fumaient pas. C'était un avertissement de famille dans le budget mensuel du chef de famille. Aujourd'hui, certaines filles d'Ève font un usage régulier et immodéré du tabac. La fantaisie de griller une cigarette, de temps à autre, dans les réunions intimes, est devenue, chez elles, une habitude dont elles ne savent plus se défaire. Plusieurs sont incapables de se raisonner. Elles fument le matin, en se levant... que dis-je, avant de se lever, l'après-midi, le soir, à toute heure du jour, et s'endorment, aux petites heures, après avoir brûlé, depuis leur réveil, vingt-cinq ou trente cylindres de tabac.

Il y a quelques années, lorsque les femmes ont décidé que la nicotine ne leur était pas plus dommageable qu'aux hommes, elles éprouvèrent une certaine gêne à s'exhiber en public, avec, aux lèvres, un "clou de cerucuil", pour employer une expression qui a de la barbe. Ce n'est qu'en petit comité qu'elles allaient succombant ainsi parfois aux sollicitations de compagnons peu scrupuleux de ce côté-là. Aux premières bouffées, on étouffait. C'était une toux aiguë, avec des soubresauts de tout le corps, quand les efforts pour imiter Jean, Jacques ou Alphonse qui exhalaient leur fumée par le nez, rataient. Pour quelques-unes, ce furent des indigestions mémorables.

Mais ces ennuis n'ont eu qu'un temps. On s'est vite familiarisé avec la cigarette, devenue une compagne assidue, de tous les moments. Et maintenant, Mesdemoiselles fument partout, en public comme à la maison. Dans les cafés ce sont elles qui donnent aux convives l'odeur du tabac. Elles exhalent la fumée d'un air entendu en s'élevant les lèvres pour la projeter à distance ou lavalent habilement pour ensuite la faire sortir par les narines.

Dans le public on s'est si vite habitué à voir fumer les jeunes filles qu'on ne songe plus à se scandaliser de les apercevoir la cigarette à la bouche.

Rares sont les parents qui permettent à leurs filles l'usage du tabac. Cependant, leur aveuglement au début est généralement responsable des abus que leurs enfants peuvent commettre plus tard. Malheureusement les débutantes ne vont pas s'exhiber sous les regards de l'œil paternel pour commettre leurs premiers délits et c'est pourquoi le papa et la maman sont souvent les derniers à savoir que "cette bonne Arthémise" fume. Suite à la page 4

LETTRÉ D'OTTAWA

L'état général du pays et à l'optimisme - En somme tout va bien - Le piètre programme de l'opposition

OTTAWA, juillet, 1925.-Le Parlement est en congé depuis quelques semaines. La discussion des questions publiques est ajournée. Les sénateurs et les députés sont rentrés dans leurs foyers. C'est le calme complet dans la Capitale et dans le pays tout entier. Il ne se fait plus de propagande alarmiste, déprimante, nuisible contre le Canada. Tout va bien.

Tout va bien et à preuve il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi. Nous jouissons d'une température merveilleuse, idéale. Une quantité suffisante d'humidité garde aux prés leur luxuriante beauté ; assure aux champs une moisson abondante et tout le monde se réjouit de cet état de choses.

L'industrie et le commerce font des progrès rapides et les affaires, dans tous les domaines sont dans un état florissant. Il suffit d'ouvrir la page financière de nos quotidiens pour se bien rendre compte de la vérité de cette assertion. Les industries qui conviennent à notre pays, à notre climat et qui trouvent un marché chez nous s'établissent en grand nombre tous les jours.

On doit aussi remarquer que le chômage est pratiquement disparu. C'est signe que les affaires sont bonnes, que la construction est active si nous absorbons toute la main-d'œuvre qui était à rien faire au commencement de la saison.

De plus, les conditions sociales sont excellentes au Canada à l'heure actuelle. A l'exception de la grève de la Nouvelle-Écosse qui est une affaire locale avec un aspect politique, il n'existe pas de complications sociales au Canada à l'heure actuelle. Nous avons la paix sociale, l'harmonie entre les diverses classes de notre société.

C'est un changement radical avec les conditions qui suivirent la guerre. Les sommes folles accumulées par les uns, la pauvreté relative de autres avait créé une sorte d'état de guerre sociale plus dangereux encore que les conflits à main armée. Sur ce terrain, le Premier Ministre King a remporté un grand succès.

Le chef conservateur, M. Meighen, livra bataille lors de la dernière élection générale sur une seule ligne, - la protection ; avec une seule arme, la protection ; et un seul remède pour les malades, les blessés industriels, la protection. Après plusieurs mois de discussion, le peuple décida de ne pas accepter cette prescription qui n'est pas un remède à tous nos maux.

Cette attitude de la part des conservateurs ruina leurs chances auprès des classes rurales. L'Ouest refusa d'être un seul conservateur. Le fermiers se groupèrent sous l'étendard opposé celui du libre-échange. Comme groupe, ils s'assurèrent un nombre plus considérable que les conservateurs.

Les libéraux s'efforçant d'offrir un programme politique national, assez large, assez généreux pour accueillir la députation de tout le pays, se thurent à l'écart du libre-échange doctrinaire et du programme réactionnaire conservateur. Ils restèrent fidèles à la politique traditionnelle du parti qui évite les extrêmes en tempérant les exigences libère-échangistes de l'Ouest, par les besoins industriels de l'Est.

Il est vrai qu'il y a des protectionnistes modérés dans les rangs du parti libéral, comme il y a aussi des libre-échangistes raisonnables. Pendant un débat sur l'une ou l'autre théorie, les tenants des deux écoles soutiennent de tout leur talent, de toutes leurs ressources le point de vue qui leur est cher, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont ennemis, qu'ils cherchent à faire triompher leur point de vue personnel, sans tenir compte de l'intérêt public, de l'intérêt national. C'est la présence d'éléments sains, actifs, courageux autour de la table du Conseil, auprès du premier ministre qui peut seule obtenir et préserver l'harmonie dans un pays vaste comme le Canada, avec des intérêts aussi divers et même aussi différents. N'est-ce pas l'honorable Ernest Lapointe, alors ministre de la Marine qui déclarait franchement aux populations de l'Ouest, à l'automne de 1923 "quelles pouvaient mieux faire valoir leurs réclamations en appuyant un gouvernement modéré ; en élistant des députés qui sont sympathiques au gouvernement ; mieux que cela en prenant une part active à l'administration des affaires publiques au moyen de ministres qui siègent autour de la table du Conseil ? Et il ajoutait qu'il était plus facile de faire entendre ses réclamations lorsqu'on est près, "de l'intérieur plutôt que de l'extérieur."

Sur le terrain strictement politique, le gouvernement King n'a jamais été en danger. Ses budgets ont toujours été adoptés par des majorités écrasantes. C'est une preuve que sa politique tarifaire est sage, juste, et dev-

sée de manière à assurer à toutes les industries une protection suffisante, en laissant au commerce la plus grande liberté possible. A preuve que cette politique est raisonnable, citons l'augmentation du chiffre des affaires, la diminution de la dette et surtout l'économie dans l'administration publique. Voici les chiffres officiels tout récemment. Ils sont simples, clairs mais complets.

Lisons. - "Le dernier rapport mensuel du Ministère des Finances indique une diminution de la dette nationale de onze millions de piastres. Le 30 juin dernier, la dette était de \$2,378,000,000. A la même date l'an passé, elle était de \$2,389,000,000. Au cours du mois de juin, 1924, il y eut une augmentation de la dette de \$4,648,727 et cette année pendant le même mois, il y a eu une diminution de \$175,000. L'an dernier, le revenu des douanes, en juin fut de \$8,800,000 ; cette année pour le même mois il est de \$10,700,000, soit une augmentation de deux millions de piastres."

N'avions-nous pas raison de dire que les affaires s'améliorent sensiblement ; que tout va bien ; que le pays est en bonne voie de prospérité ?

PROTECTION ET MISÈRE

Le pays le plus "protégé", à notre connaissance, est celui qui nous avoisine. D'autres appliquent un tarif, mais il est moins élevé ; certains imposent des droits considérables, mais comme ils sont par nécessité importateurs, les droits sont effectivement une surtaxe aux citoyens censés protégés et qui ne le sont pas du tout - au sens où l'entendent nos manufacturiers. Les États-Unis forment un bloc qui se suffit ou peut se suffire pratiquement à lui-même - a self contained state - il ne s'y fait, comparativement à l'étendue et à la population, qu'un minimum d'importations. D'où il suit qu'il y a peu d'exportations, puisque dans la mesure du possible, un pays importateur paie ses achats avec ses propres produits. Sans nécessité d'exporter pour avoir de l'argent, handicapés par une main-d'œuvre chère et d'onéreux frais de transport, les Américains exportent de moins en moins. Ils exportent encore moins, si possible, le jour ou la France, la Belgique, l'Italie et les autres états d'Europe entreprennent le versement des annuités qui étendront leur dette. Et ainsi nous voyons un pays étouffé par la masse de ses monceaux d'or, se boucher à l'ouïe par le moyen stupide d'une protection outre les quelques avenues par où pourraient encore affluer des éléments de vie. La vie n'est pas là où se trouve une masse de métal inerte, la vie existe là où circule vigoureusement un sang généreux. La protection a frappé de sclérose les artères de l'Oncle Sam, et la voilà prématurément impotente comme le vieillard chez qui s'est ralentie la circulation du sang.

C'est surtout à la périphérie, si l'on peut dire, que se fait sentir ce néfaste engourdissement. Passé une certaine distance des ports de la Nouvelle-Angleterre et du Pacifique, de la Louisiane et des frontières nord et sud, les frais de transport constituerait à eux seuls la plus efficace des protections pour l'industrie et l'agriculture. C'est donc près des limites qui bornent le territoire tout autour, que l'on perçoit davantage la paralysie provoquée par la protection tarifaire.

De sorte qu'à part les articles de luxe et de fantaisie que les riches veulent avoir à tout prix et à n'importe quel prix, on n'importe plus. Conséquence, on n'exporte plus. Ceux qui achetaient aux États-Unis se procurent en d'autres pays, demeurés clients, ce qu'il leur faut, où ils l'achètent là où la concurrence est plus avantageuse, quitte à payer avec des effets signés de clients d'autres lieux. En d'autres termes, il s'est établi comme qu'il dirait un autre système circulaire, presque entièrement en dehors de la grande république de Washington. Les échanges se continuent à peu près égaux en volume à ceux du passé, mais ils ne se font pas suivant le même circuit : Washington a décrété le blocus économique de son propre territoire par la politique de protection qu'il a adoptée et à laquelle il se cramponne désespérément.

Et c'est ainsi que nos compatriotes sont dans la gêne dans la Nouvelle-Angleterre. Il ne leur suffisait pas que que l'établissement des filatures dans la zone du coton ruinât en partie de vieilles maisons à Lawrence, à Lowell et ailleurs ; voilà que les commandes se raréfient - naturellement - et non seulement les salaires ne progressent pas, mais Suite à la page 4

### SOTTISES COMMISES SOUS UN GOUVERNE- MENT D'ECERVELES

Ottawa. Le premier volume de l'histoire officielle du rôle joué par le Canada pendant la grande guerre, vient de paraître sous la signature de sir Andrew MacPhail, professeur d'histoire de la médecine à l'université McGill. C'est la condamnation de sir Sam Hughes et du Dr Herbert Bruce, de Toronto, dont le rapport concernant le service médical est vivement dénoncé, et la confirmation des accusations portées contre la conduite de la guerre.

Sir Sam Hughes, ainsi va l'histoire, fut d'abord considéré comme l'homme réservé par la Providence, pour conduire nos armées à la victoire, une espèce de Coriolan, mais la réalité fut d'une amère déception.

"A Valcartier, dit la chronique, l'entraînement militaire de façon générale ne valait rien. On passait le temps à organiser et à réorganiser, à distribuer des uniformes et du matériel, à examiner et à inoculer les recrues, à écrire de nouvelles attestations et à se préparer aux revues.

"Les services médicaux manquaient de matériel tel que des draps et des dessus d'oreillers, des couteaux, des fourchettes, des plats, des lits, des couvertures et des paillasses, qui étaient encore dans leurs enveloppes. Ce matériel fut expédié en Angleterre dans l'état où il avait été emballé et il fallut des mois de travail en Angleterre pour dégager ce matériel de cette masse et le distribuer aux différents régiments. Le matériel de tous les corps était affreusement mélangé dans les cales des bateaux et la seule méthode pour l'assortir était de l'éparpiller sur la plaine de Salisbury et de laisser à chaque régiment le soin de choisir le sien. Pendant des mois, le matériel, les effets personnels, les magasins et les pièces de voiture réparées des régiments dans la confusion qui régnait à Québec et au débarquement à Plymouth furent trébuchés sur les quais sans abri, qui bordaient les plaines de Salisbury.

"On avait tenté l'impossible. Le Canada n'était fort qu'en hommes. Le matériel faisait presque absolument défaut. Des entrepreneurs parurent sur la scène. Sans modèles, sans surveillance et sans direction, ils firent affluer à Québec de fournitures qui n'avaient aucun rapport avec les dures conditions de la guerre. Des hommes partaient pour le service actif étaient munis de boîtes qui avaient pu faire pour un cultivateur en excursion à ses granges le dimanche ou à

sa fille se rendant à l'église. Après douze parades, ces boîtes étaient réduites en pâte et le papier dont les talons étaient faits retournait à sa ferme première.

"Des voitures étaient assemblées qui auraient pu faire sur une prairie. Elles étaient de toutes les formes possibles, car chaque cité voulait profiter de l'occasion de s'enrichir à même le trésor public. Il n'y avait pas un chemin assez large en Europe pour leur permettre de tourner. La mobilisation eut lieu en réalité sur la plaine de Salisbury après que la plus grande partie du matériel eût été mis de côté. Les ambulances de campagne avaient besoin de voitures pour le transport sur les premières lignes, de voitures générales et d'ambulances mais il n'y en eut qu'un bout de plusieurs mois.

"Passer les troupes en Angleterre au plus vite était le seul principe de la mobilisation. Il ne fallait pas faire manquer au Canada et au monde l'occasion d'assister au spectacle de cette nouvelle Armada, ne pas laisser perdre le prix de toute cette réclame. Des hommes compétents dans leurs sphères proclamaient que la guerre serait terminée à Noël, sans préliminaire en serait la fin et le ministre fit part de sa résolution de se jeter dans la mêlée si la guerre durait jusqu'au printemps.

"L'entraînement et l'équipement au Canada furent changés contre l'entraînement et l'équipement en Angleterre. Et le ministre pouvait dire dans un discours au Canadian Club à Port Arthur, le 16 janvier 1915, qu'à son avis les troupes sur la plaine de Salisbury n'étaient guère plus en état de se battre que lorsqu'elles étaient parties de Valcartier. Lord Kitchener en réponse à lord Curzon qui lui demandait à la Chambre des lords pourquoi les troupes canadiennes n'étaient pas envoyées au front, répondait qu'elles n'étaient pas suffisamment entraînées. Valcartier fut une erreur et Salisbury Plain en fut la conséquence."

Sir Andrew mentionne qu'il y avait dans les pharmacies 20.000 boîtes d'un remède secret pour le mal de mer.

"On croyait que la première division canadienne était parfaitement entraînée et équipée. C'est pourquoi la plaine de Salisbury fut choisie pour cantonner ces troupes en préparation de leur départ pour le front. Or, pendant le mois de décembre il tomba 6,34 pouces de pluie et il n'y eut que cinq jours sur 75 sans pluie. Un officier qui a fait toute la guerre affirme que les soldats canadiens endurèrent plus de misère à Salisbury que pendant la campagne des Flandres.

"Seule la vigueur native de ces soldats leur permit de résister à ce long hiver isolé, dit sir Andrew. Comme l'équipement qu'ils avaient était en bonne partie inutile et qu'il

fallait le remplacer, autant aurait valu continuer l'entraînement de ces soldats au Canada, jusqu'à ce que le plus fort de l'hiver anglais fut passé.

"L'équipement canadien du premier contingent, bottines, bicyclettes, motocyclettes, voiture, selles, harnais, n'étaient pas de la forme voulue, ni de la qualité désirable. Il fallut le remplacer par du matériel anglais. La deuxième division fut munie de l'équipement Webb et de chaussures anglaises immédiatement avant son départ pour la France en septembre 1915. Les harnais, les voitures, toutes les voitures-automobiles, sauf treize furent remplacées par du matériel anglais.

"Ce matériel abandonné, dit l'histoire, fut acheté au prix de \$4,775,902 par des agents étrangers au département et l'auditeur-général protesta continuellement de ce qu'il n'avait aucun pouvoir pour autoriser cette dépense."

Le major R.-M. Campbell trouva les harnais neufs, mais impropres à l'armée. Toutes les voitures étaient construites de bois vert, blanc, incapables de résister à l'usage. Les voitures devant au transport de l'eau étaient de simples cylindres sans aucun perfectionnement.

La colonne d'artillerie avait 52 voitures mais il lui fallait qu'elles pussent transporter une charge de munitions. Les voitures pour le transport des outils avaient tellement travaillé pendant le transport qu'il fallut pratiquement les reconstruire. Le bois de certaines était pourri.

Sir Sam Hughes déclarait à l'Empire Club de Toronto, le 9 novembre 1914 que tout notre matériel avait été remplacé par des articles de qualité inférieure. C'est ce discours qui amena sa chute. On s'éleva en Angleterre contre la partie de son discours dans laquelle il disait que nos soldats étaient gardés dans les hôpitaux anglais au lieu d'être envoyés au front, que des médecins frais émoulus se faisaient la main sur nos soldats tandis qu'on méprisait l'aide des chirurgiens expérimentés du Canada.

Les soldats canadiens ne furent pas lent à reconnaître les erreurs de l'administration d'Ottawa. Ils se débarrassèrent de leurs carabines, dit sir Andrew MacPhail, avec un empressement qui ne sera jamais compris tant que le canal d'Ypres et le lac Kleibusch n'auront pas livré leur secret. Ils se réarmèrent avec les carabines enlevées à leurs camarades anglais morts à leurs côtés et se virent apostrophés d'une sommation qui les taxait presque de vol."

Sir Robert Borden mettait toutes ses confiances dans le ministre de la Milice, "qui en vertu de sa position s'était arrogé toute la science militaire et le double rôle de milits-

tre de commandant général". Cette théorie de commandement à 3.000 milles de distance fut reconnue par un arrêté ministériel du 23 février 1916, ordonnant que toutes les promotions soient approuvées par le ministre de la milice. C'était au moment où les engagements à St-Eloi étaient à leur plus fort. Un bataillon avait perdu treize officiers. Il aurait fallu retirer ce bataillon.

"Le ministre perdit à temps la confiance de ses collègues, dit sir Andrew. Les journalistes qu'il chérissait d'une façon insatiable lui firent beaucoup de tort par leurs louanges exagérées, et l'auteur de "Canada in Flanders" (Lord Beaverbrook) poussa l'ironie trop loin en le comparant à Napoléon, moins les défauts de Napoléon." L'armée n'eut jamais confiance en lui.

Sir Andrew raconte la nomination du Dr Bruce comme inspecteur général du service médical, avec mission de leur enquête sur nos services. Son rapport constatait qu'un grand nombre de soldats arrivaient au Canada malades qui n'auraient jamais dû être enrôlés. Passer rapidement les troupes au front était tout le principe de la mobilisation. Le nombre tenait la place de la qualité.

Au commencement de mars 1915 on dut avertir les médecins de l'armée qui gagnaient \$2.60 par jour, que les recrues qui seraient renvoyées pour cause d'inaptitude au service le seraient à leurs frais, soit \$1.25 chacun. Le capitaine Blakeman affirme que 56 pour cent des soldats licenciés ne furent jamais au front. Cent vingt garçons furent rejetés. Quelques-uns n'avaient que quatorze ans.

Sir Andrew Macphail affirme que le rapport du Dr Bruce fut impolitique et lui reproche d'avoir été la cause du renvoi du général Jones qui avait pourtant approuvé ses constatations sauf une, et qui fut réinstallé plus tard. Il ne voit aucune utilité à son rapport. "Le Dr Herbert Bruce, dit-il, ne vit jamais la guerre de près et jamais il ne sembla avoir connaissance de l'existence d'un service médical au front.

Plus loin, il reproche à sir Sam Hughes la formation d'un sous-conseil de la milice à Londres, conseil en grande partie composé d'hommes d'affaires, c'est-à-dire des gens qui étaient infaillibles pour rendre des décisions sur des questions dont ils ne savaient rien.

REVENU DE \$250,000 ?

Toronto.—Le gouvernement ontarien, au dire du ministre de la voirie, prévoit un revenu d'un quart de million de dollars de la taxe sur la gazoline.

## NOUVEAUX TAUX DE TRANSPORT SUR LA RIVE SUD

Le public a la plus belle occasion de voyager à un prix qui

équivaut au prix du gros, en achetant des Passes

Hebdomadaires.

TRANSPORT A MOINS DE 5cts

LEVIS TRAMWAYS CO

Téléphones : 2-8064  
2-8065

Résidence privée : 2-8066

## A. DESLAURIERS Ltée

Entrepreneurs-Menusiers et Contracteurs Généraux

Spécialité dans les bois durs : tels que noyer noir,

acajou, chêne, châtaignier, gommier, bois jaune, etc.,

ainsi que les panneaux plaqués.

68 rue Lalemant, Québec.



## Pas de tolérance pour les violateurs de la loi

Toute contravention à la Loi des Liqueurs portée à la connaissance de la Commission est l'objet d'une poursuite devant les tribunaux

LA LOI des Liqueurs de Québec mérite d'être appelée la loi de tempérance qui ait été le mieux observée dans la province de Québec. Rien n'est épargné pour assurer la plus parfaite surveillance de la mise en opération de cette législation nouvelle et qui a produit de si heureux résultats au point de vue moral.

Le service de surveillance, organisé en 1921, s'est amélioré d'année en année et fait une guerre sans merci aux contrebandiers qui importent des alcools non-analysés et au fabricants clandestins dont les produits sont de véritables poisons. On exerce aussi une étroite surveillance sur les établissements qui obtiennent des permis de la Commission, en vertu de la loi.

67 Inspecteurs, dont 46 dans le district de Montréal et 21 dans le district de Québec, sont chargés de la surveillance et s'acquittent de leurs devoirs sous la direction de chefs expérimentés. Plusieurs plaintes ont été portées par ces inspecteurs pour des transgressions à la loi au cours de l'exercice 1923-24 et la grande majorité des poursuites ont été maintenues comme en font foi les chiffres suivants:

	District de Montréal	District de Québec
Actions intentées.....	1,795	448
Actions gagnées.....	1,208	282

Lorsque les violateurs de la loi avaient des établissements licenciés (patentés), la Commission a immédiatement annulé leurs permis, lorsque leur culpabilité était prouvée. Voici le nombre de permis annulés durant l'année 1923-24:

Permis annulés—District de Montréal		Ville Campagne	
Clubs.....	3	1	Manufactures... 6
Hotels.....	1	19	Restaurants... 6
Magasins.....	11	11	Tavernes..... 1
Total.....	28	47	

Permis annulés—District de Québec		Québec Trois-Rivières	
Hotel.....	1	..	Restaurant... 1
Magasins....	3	..	Tavernes.... 1
Total.....	6	1	

Ces chiffres officiels indiquent l'étroite surveillance dont on entoure non seulement les personnes qui violent la loi en vendant illicitement des alcools mais aussi les détenteurs de permis de la Commission des Liqueurs.

Cette surveillance, si rigoureusement exercée, assure le respect de la loi et protège notre population. Mais la Commission des Liqueurs espère que le public avisé co-opérera loyalement avec elle en refusant tout encouragement aux violateurs de la loi.

EXTRAIT du rapport annuel de 1924 de la Commission des Liqueurs sur le travail du Service de surveillance.

"Nos opérations contre les débits clandestins à Montréal n'ont pas cessé. Les causes de vente sans permis sont encore nombreuses, se chiffrent à 963.

C'est cependant une amélioration considérable sur l'année dernière, alors qu'il y eut 223 causes de plus, soit 1,186".



Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entropé.  
TROIS GRANDEURS DE FLACONS:  
Gros 42 onces - Prix \$3.80  
Moyens 26 " " " 2.55  
Petits 10 " " " 1.10  
The Melchers Gin and Spirits Distillery Co., Limited - Montreal  
DISTILLERIE A BERTHIERVILLE

Téléphone : 2-7865

## T. E. ROUSSEAU Ltée

INGENIEURS

Entrepreneurs Généraux

48, 2<sup>ème</sup> Avenue, - LIMOILOU.

POUR VOS IMPRESSIONS Adressez-vous à  
La Cie de Publication de Lévis

39, RUE SAINT-LOUIS, LEVIS

## LE SECRET DE LANDRU

Le samedi 25 février 1922, devant la prison de Versailles, le couperet faisait tomber la tête de Landru (Heuri-Désiré), convaincu par les assises de Seine-et-Oise de dix homicides volontaires, avec préméditation et guet-apens. Des dix êtres humains disparus, l'enquête, quelque poussée qu'elle ait été, n'a jamais retrouvé la moindre trace, à l'exception de quelques ossements humains calcinés et de faible dimension, sans d'ailleurs qu'on pût affirmer qu'il provenaient des meurtres supposés.

Qui donc était cet étrange coupable dont les victimes étaient introuvables? Au physique, un homme de taille moyenne, dont le front saillant hors du visage "semblait vouloir élargir", et portant une barbe noire cachant une fine mâchoire, décelant un certain idéalisme.

Ce qui surprenait surtout, c'était son regard "Intelligent, décisif, au relief métallique" et renfermant "je ne sais quel caractère magnétique". L'observateur à qui nous empruntons ce portrait le comparait au regard de Raspoutine.

Un autre observateur sagace nous dira que "ce regard était celui de l'hypnotiseur". Aussi bien avait-il "endormi" une de ses victimes, s'il faut en croire la sœur de celle-ci.

Au moral, un don d'observation aigu, un sang-froid prodigieux, une courtoisie indéfectible. Le matin de son exécution, il déclina l'invitation de l'aumônier à entendre la messe "parce qu'il lui répugnait de faire attendre ces messieurs", c'est-à-dire le procureur de la République et le bourreau. Aucune émotion ne pouvait l'abattre, aucune vision l'amollir.

Une question se pose, engoûtante: cet homme a-t-il tué? Par coup de tête, non. Avec préméditation? Un doute surgit.

Tout d'abord, des dix assassinats, on ne peut trouver aucune preuve directe. Où sont les restes des victimes? On l'ignore. Dans quelles circonstances a-t-il tué? On l'ignore. Les rares débris humains calcinés retrouvés à Gambais appartenant-ils à ses victimes? On l'ignore. Plus, s'il y avait un doute, ce doute serait en faveur de Landru: ces os minuscules avaient été brûlés longtemps après le décès de ceux ou celles auxquels ils appartenaient. Il faudrait supposer que le criminel procédait à la crémation après avoir laissé un long temps les cadavres en terre: inhumation, exhumation, incinération.

Mieux encore, l'hypothèse de cette incinération dans la cuisine de Gambais est pure folie. Elle était abandonnée de tous, à commencer par M. Ducrocq, à cette époque directeur de la police judiciaire, et qui, en cette qualité, mena toute l'enquête.

Noyait-il les cadavres? On a fouillé les étangs voisins. En vain: ils ont gardé ce que Landru leur avait confié, si tant est qu'il leur ait confié quelque chose.

Les inhumait-il? On peut dissimuler un cadavre. On n'en inhumait pas dix sans qu'aucune fosse se retrouve.

Alors? Alors, il reste les protestations d'innocence de Landru. Ne sourions pas. Elles étaient désintéressées. Cet homme se souciait peu de sauver sa tête. Y fût-il parvenu, il tombait sous le coup de la relégation, qu'il redoutait plus que la mort. S'il niait toute culpabilité, c'était par amour de la vérité. On ne peut pas ne pas les prendre en considération. Et tous ceux qui l'ont approché sont unanimes: "Non, cet homme n'a pas tué!"

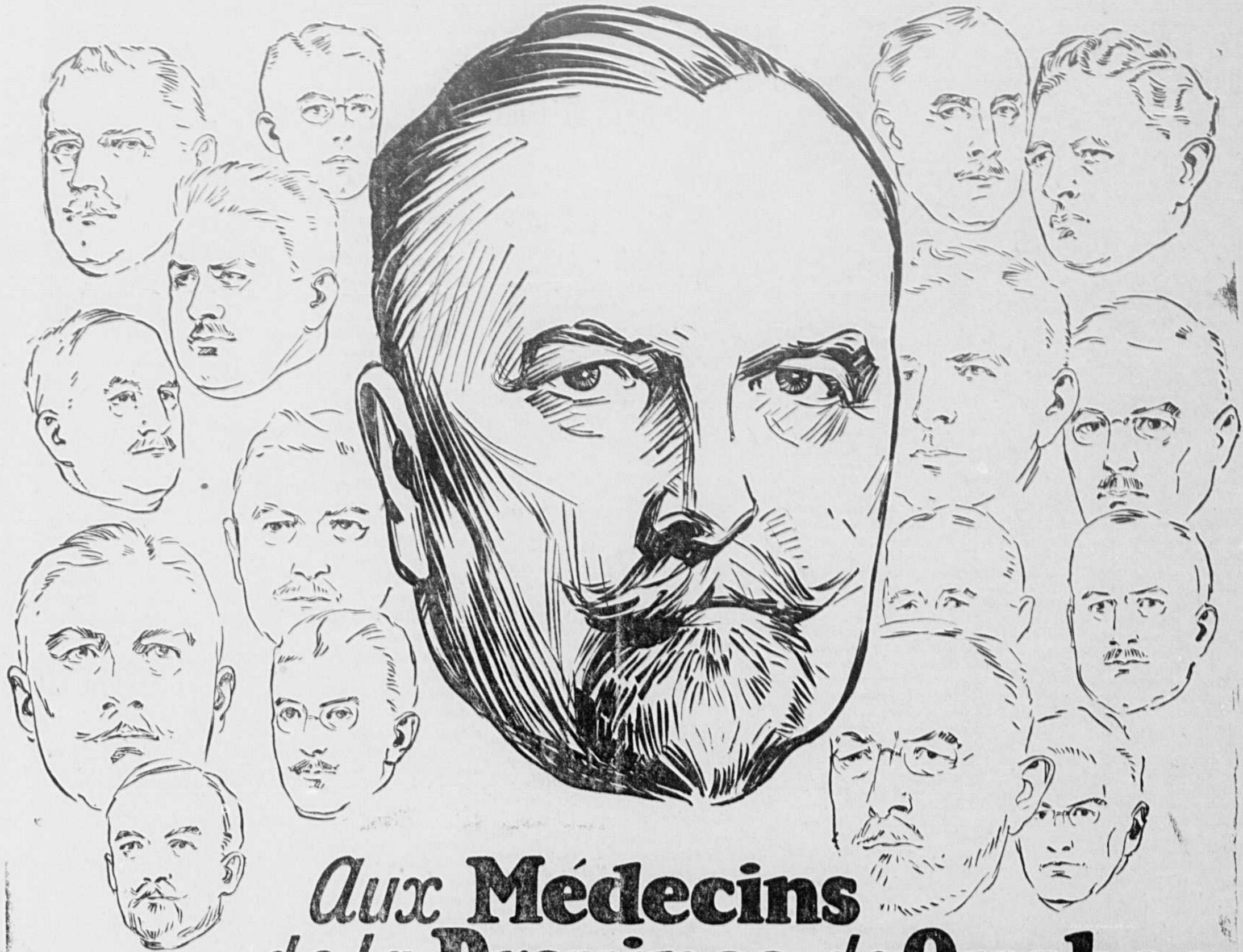
Un instant, l'idée du meurtre rituel — le plaidoyer de M. de Moro-Giafferi le prouve — avait été effleuré par l'éminent défenseur, dont les efforts surhumains et convulsifs pour sauver la tête de Landru sont connus de tous: à Gambais, l'eau et le feu, la purification de la victime, après sa mort... Mais il faudrait admettre la théorie, controuvée, de l'incinération et de la noyade.

Donc, Landru n'a pas tué. Alors que sont devenues ces neuf femmes et ce jeune homme? "Laissez-les où elle sont", disait-il à son avocat. "Elles sont bien. Elles reviendront." On a parlé de départs pour l'Amérique du Sud. Il resterait au service des passeports des traces de leur passage, ne seraient-ce que leurs photographies.

Mais une hypothèse s'impose, hallucinante.

Landru, incontestablement, était un hypnotiseur de première force. Rationaliste? Oui, mais comme tous les grands tenants de l'occultisme, il ne croyait pas au surnaturel. "Il était", me disait M. de Moro-Giafferi, "le dernier chaînon entre le matérialiste et le diabolisant". Il ne croyait qu'à des forces naturelles inconnues du vulgaire, mais dont le maniement intelligent donne une puissance sans limites. Que l'on se rappelle cet événement terrifiant, prédit par la lettre de Landru, écrite par lui-même, sans aucune aide du samedi 18 au mardi 21 février, à M. Godfroy, avocat général. Il avait, de sa prison, lancé une incantation contre ses juges: un mois après, M. Bonin allait dans l'au-delà rejoindre le décapité.

Il connaissait donc et pratiquait l'envoûtement à distance, par projection de la volonté. "A fortiori", rien ne lui était plus fa-



## Aux Médecins de la Province de Québec

**VOUS** tenez entre vos mains, grâce à votre expérience et votre savoir, la santé et l'avenir de la province de Québec. C'est donc à vous qu'incombe la responsabilité du succès ou de l'insuccès de la campagne contre la tuberculose et la mortalité infantile.

Pour dépister la tuberculose et les causes de la mortalité infantile dès le début, comme pour en diminuer la propagation, la population doit se fier à vous. Quand, avec votre dévoué concours, secondés par une opinion publique éclairée, nous aurons atteint notre but, l'histoire glorieuse de la profession médicale déjà si pleine de dévouements héroïques, se sera enrichie d'un nouveau chapitre.

L'action du gouvernement doit nécessairement se borner à porter l'attention du public sur le danger de ces deux fléaux, à enseigner les moyens ordinaires de prévention, à organiser et à installer les dispensaires aux endroits stratégiques.

Nous voulons pour cela attirer les indigents vers les dispensaires. Nous voulons pousser le public

à consulter plus souvent le médecin et à suivre ses avis.

Si vous pénétrez dans une famille, ne vous arrêtez pas au seul malade pour lequel on vous appelle, mais préoccupez-vous de la santé de la famille entière. Elle est contagionnée ou elle peut l'être. Vous devez dans l'armée qui s'organise pour la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile, jouer le rôle d'officiers.

Vous êtes sûrs d'un bon accueil dans tous les foyers. Vos moyens d'action sont immenses.

Dans votre ministère quotidien parmi nos familles vous pouvez donner un exemple stimulant à vos collègues qui consacrent leur temps et leurs talents à l'amélioration de la santé publique, soit comme hauts fonctionnaires du Service provincial d'hygiène, soit comme inspecteurs régionaux d'hygiène, soit comme directeurs de dispensaire.



Chers confrères:

Si depuis un certain nombre d'années la mortalité par tuberculose et la mortalité infantile ont subi une diminution dans la province, c'est grâce à vous, à votre dévouement, à votre travail. Vous avez été pendant de longues années les premiers ouvriers du sauvetage des vies. Vous avez droit à la reconnaissance de toute la population.

Aujourd'hui, si le Service Provincial d'Hygiène désire intensifier la lutte, c'est plutôt pour coopérer avec vous que pour essayer de vous enlever le mérite que vous avez acquis.

Pour mener à bien cette campagne sociale, humanitaire et nationale, nous avons besoin de vous tous et nous faisons appel à votre concours, concours qui n'a jamais manqué quand il s'est agi du bien de la race.

La diffusion parmi notre population des connaissances de l'hygiène est de nature à aider le médecin, même au point de vue de ses intérêts professionnels. C'est l'expérience acquise dans tous les pays où des campagnes du genre de la nôtre sont entreprises.

Aidez-nous!

Le directeur du Service Provincial d'Hygiène

*Dr. P. J. Veniot*

### Le Service Provincial d'Hygiène Autorisé par le Secrétaire de la Province de Québec

Rés.: rue du Collège, BEAUPORT

**RAOUL CHÈNEVERT**

Architecte

de Tanguay & Chênevert

Téléphone: 2-1466

20 1/2, Rue d'Aiguillon,  
QUEBEC.

elle que d'endormir en tête à tête ses victimes. Pour mieux les spoiler, il leur enlevait toute mémoire et les renvoyait par le vaste monde, "ayant dédoublé leur personnalité et leur ayant donné une autre âme."

Et dépouillés de tout, de leurs quelques économies, de leurs pauvres meubles, de leurs hardes, de leur conscience même, elles se sont fondues dans la foule: peut-être agissent-elles dans une maison de fous, peut-être travaillent-elles dans quelque province perdue, entièrement oubliées de ce qu'elles furent, se souvenant parfois, comme au tra-

vers d'une brume épaisse, d'une existence, lointaine à laquelle, aujourd'hui, elles sont complètement étrangères.

Et lui le seul qui ait connu leur secret, ce secret qui fut aussi le sien, le seul capable de les rappeler à la vie de ja ils, est "ternellement enroulé dans ces tétrébrés extérieures dont on n'a jamais entendu dire que personne ne fut revenu.

J'étais allé méditer à toutes ces choses dans les lieux qui furent les muets compagnons des desseins et des gestes de Landru. Le crépuscule tombait sur les taillis courts en

pleine effervescence de printemps. Mélanco- liques, des saules se penchaient sur l'eau glauque et lourde des étangs.

Parfois, dans la feuillée, des ombres passaient, quasi immatérielles. Un malaise indé- finissable pesait comme une chape de fièvre sur ce paysage de mystère. Je marchai sur un de ces fantômes: il disparut, comme absorbé par l'humus gras, pétri de la mort des saisons. Et pourtant, des traces de pas s'é- taient imprimées sur la terre molle. J'allai à une autre: un buisson l'avait engouffrée... Je me hâtai de quitter ces lieux hantés.

### P.-J. VENIOT TRIOMPHERA AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les élections générales, au Nouveau-Brunswick, ont été fixées au 10 du mois d'août. Déjà, dans toutes les circonscriptions, les candidats ministériels ont été choisis. Les partisans du gouvernement sont très con-

fiants dans le résultat de la lutte. Ils présentent un front uni à l'adversaire. Ce dernier est divisé et ses chances de succès sont minces.

L'hon. M. P.-J. Veniot, premier ministre, a beaucoup augmenté sa popularité avec l'entreprise de Grand Falls qu'il a su mettre en marche de la façon énergique que l'on sait. Sa politique sera approuvée.

"Le Cri de Québec" est imprimé par LA CIE DE PUBLICATION DE LEVIS, 39-39 1/2, rue St-Louis, Lévis.

Maurice Pelletier.

LE FOUET, LA POTENCE, LA GARROTTE

Nous vivons dans une époque de civilisation. C'est le plus banal des truismes de la dire. Et cependant, je ne puis m'empêcher d'y trouver une ironie en lisant les comptes-rendus d'exécutions récentes, les polémiques en faveur de la peine capitale, les relations de la dernière application du fouet sur les confins de la métropole, la nouvelle du rétablissement de la garrotte à Cuba, Pindalson, flagellation, strangulation, tout cela a un relent de barbare.

Je sais très bien que, sans aller plus loin, maint lecteur va s'écrier: "Bon! en voilà encore un qui va faire du sentiment!" et rappeler tout aussitôt le principe fameux: "Que messieurs les badauds commencent les premiers!". Non, je ne vise pas à faire du sentiment, cependant je trouve injustifiable le maintien de ces sanctions barbares dans un temps qui se prétend civilisé.

Civilisé, c'est-à-dire, aux moeurs adoucies, polies. Ce n'est pas parce que vous adversaire est grossier que vous avez raison de l'être. Ce n'est pas parce qu'un homme est brutal que la société doit nécessairement l'être à son égard. L'attentat et le crime ne sont pas des raisons suffisantes pour poser des actes dont la nature révolte et dont l'exécution est une monstruosité.

La peine capitale en soi ne donne rien à qui que ce soit. Elle ne répare pas le crime commis et elle donne lieu à un tort irréparable si la justice a fait erreur. Ce n'est pas une amende honorable posthume qui fait ressusciter le défunt, ni une indemnité pécuniaire à sa famille qui fait un bien appréciable au trépassé. Quant à l'effet que cette mesure produit sur le criminel de fait ou potentiel, les statistiques prouvent le contraire des allégations, elles démontrent que le crime grave n'est pas moins fréquent du fait que les statuts conservent la peine capitale. Ce qui effraie le criminel, c'est une police habile doublée d'une sanction sévère et prompte. Les pays à peine capitale où la procédure permet des délais très longs et avec eux des chances d'échapper au fatal verdict ont plus de criminels que ceux où une police et une justice expéditives appliquent rapidement au crime la sanction convenable. C'est là la supériorité du régime anglais et du régime suisse, pourtant ce dernier ne comporte pas la peine capitale.

Les Plombs de Venise et l'exil sibérien ont empêché plus de crimes que la chaise électrique américaine. Vous pendez, fusillez, grillez un homme et vous dites: "La société est vengée, la société est satisfaite." Vengée, peut-être; satisfaite, je voudrais savoir comment et surtout m'en convaincre. Vous enlevez la vie à un homme, vous enlevez à la société une unité productive. Cet homme a supprimé une vie, des vies, et vous rétablissez la balance en supprimant une vie de plus. Etrange compensation! Pourquoi donc ne mettez-vous pas ce criminel au travail et à la portion congrue? pourquoi ne l'obligez-vous pas à produire pour ceux dont il a annihilé l'agent de productivité, le sillon, le gagne-pain? Envoyez-le au pénitencier, dans un vrai pénitencier, non pas dans un "Sing-Sing" où il jouit de cinéma, de base-ball et de radio, mais dans une place de détention qui n'aît rien d'un lieu de villégiature; donnez-lui le nécessaire, mais pas de plaisir scandaleux; faites-le travailler au profit de ceux qu'il a lésés, et si nul n'est intéressé en particulier, au profit de la société. Là, il y aura châtiment, et, si par hasard, il y eut erreur de justice, elle sera réparable dans la mesure où le sont les erreurs humaines.

Tout dernièrement, deux individus condamnés à quatorze ans de pénitencier et à je ne sais plus combien de coups de fouet se virent soudainement libérés par une cour supérieure. Ils doivent une fière chandelle à leurs avocats. Vous savez comme moi que les juges sont pratiquement tous de doctes juristes: le premier magistrat n'a pas dû se tromper d'aussi essentielle façon dans l'appréciation des faits soumis à son jugement. Une fois la condamnation prononcée, les avocats se sont rendus compte que tout n'avait pas été présenté comme il l'eût fallu au tribunal et ils en ont appelé avec de nouveaux et puissants arguments et voilà deux hommes, la veille condamnés à une peine aussi infamante que dure, maintenant remis en liberté absolue. Est-il possible qu'une simple question de procédure ait fait de criminels des innocents? ou qu'elle eût fait d'innocents d'odieux repris? Une erreur grossière du magistrat est inadmissible, les points de droit renversent-ils le droit? Ce qui est arrivé en ce cas peut se produire dans des cas plus graves encore et on l'a vu il y a peu de mois, lorsqu'un homme condamné à mort sous l'inculpation d'avoir tué un compagnon de travail fut acquitté lors d'un deuxième procès. Avec toutes les subtilités des codes modernes, il y a donc de graves erreurs de justice. Nous ne sommes pas plus prêts à croire que tous les acquittés lors d'un appel ou d'un deuxième procès sont réellement innocents que nous ne sommes convaincus de leur culpabilité après un premier verdict. Le progrès finit parfois par inverser le droit. Combien étranges alors et arbitraires sont les sentences qu'autorise le code et que rend la Justice. Un homme est condamné par tel Juge à six mois de prison qu'un autre Juge envoie sept ans au bagne; celui-ci s'en tire avec trois ans de pénitencier, celle-là avec une sentence suspendue; un magistrat ordonne le fouet et un autre, jamais. Affaire de tempérament. Mais, je me le demande, quelle mentalité faut-il avoir pour envoyer un homme au poteau de flagellation, pour ordonner qu'il soit fouetté deux fois, trois fois? si on découvre que le métrable est innocent, cela lui enlève-t-il le souvenir de la torture et l'humiliation qu'il a subie?

Indépendamment des erreurs possibles de jugement, l'application du fouet est une honte sociale. Qu'on ne me parle pas de nécessité; qu'on n'allègue pas l'opportunité d'un châtiment horrible pour détourner les voleurs et les sadiques de la voie du crime. En un temps où l'on pendait les voleurs, dans les pays où on mutilait les vicieux, il y avait tout de même de mauvais garnements et je suis enclin à croire qu'il y en avait plus qu'aujourd'hui. Le fouet achève d'avilir le criminel, il le ravale au niveau de la bête,

mais il ravale presque également celui qui l'applique; l'homme qui n'a que le fouet pour se protéger de son semblable contre le vol ou le viol n'a guère progressé de la condition barbare des primitifs. Il n'est pas civilisé. Le fouet est un venin de la civilisation. Rien plus, lorsqu'il s'agit d'affaires de moeurs son application est une erreur manifeste: il est reconnu en effet que la flagellation n'est pas un remède aux excès de la chair, elle constitue plutôt un excitant. Le sadique que ses passions emportent ne s'arrêtera pas lorsqu'il croira l'occasion propice à cause du fouet reçu ou à recevoir. Ce châtiment peut détourner plus efficacement le bandit de grand chemin, mais en ce cas-là une bonne part de l'ignominie retombe sur ceux qui l'appliquent. Lisez donc par exemple dans le Star de l'autre hier le récit d'une flagellation exécutée la veille à Saint-Vincent de Paul, et vous serez fiers d'être membres d'une société au nom de laquelle sont ordonnés d'aussi vils et cruels supplices. C'est en votre nom que l'on ligotte ces hommes au chevalet, en votre nom qu'on les fouette de lanières sur le dos nu, en votre nom que sous prétexte d'antiséptisme on frotte de sel vif les lacérations produites par le chat-aux-neuf-queues. Oh! nous pouvons nous enorgueillir, nous pouvons être fiers, nous sommes civilisés! Les Chinois se prétendent civilisés depuis 2000 ans; à siècle dernier ils employaient de semblables tortures. A qui fera-t-on croire qu'un homme va éprouver une vraie contrition de ses crimes pour avoir été traité de la sorte. Cette peine infamante suffit pour le condamner à tout jamais dans le crime. L'homme qui a passé au poteau n'a plus rien à perdre et, pour peu qu'il ait conservé d'amour-propre, une mort tragique lui répugnera moins que cette torture odieuse. Le vicieux qui a été fouetté recommencera ses excès; le bandit n'en éprouvera que plus de haine pour l'autorité et ses représentants.

Et puis, je vous le demande, quel état d'âme faut-il avoir pour appliquer une pareille sentence? Il faut avoir peu de peur si on fait ce métier pour de l'argent; et si on le fait pour d'autres motifs en est-on plus noble? L'on croit que les gouverneurs des grandes forges font exécuter ces sentences par leurs subalternes; il se dit aussi plus communément qu'ils délèguent à ces basses oeuvres un convict dont la peine est abrégée en considération de ce bon (3) service. Ce sont là de ces substitutions qui ne sont pas sanctionnées en blanc et en noir par un article de loi, mais qui sont aussi réelles que l'usage des stool-pigeons, bagarriers en permission, pour attirer dans les filets de la police leurs dangereux complices. En d'autres termes les hommes qui se respectent délèguent à ces basses oeuvres d'autres hommes sans vergogne, tout comme le shérif délègue l'exécuteur public pour supplicier les condamnés à mort. Ce ne sont pas ces basses oeuvres qui élèveront le moral de l'exécuteur d'occasion.

Si l'on trouve la peine du fouet nécessaire et utile, m'est avis qu'on ferait bien aussi de rétablir la brûlure au fer rouge, la roue, l'écartèlement, l'arrachement des ongles, les chaînes rougies au feu, le carcan, les sièges aux pointes multiples et acérées et toute la série des tortures raffinées en vigueur au VIIIe, XIe ou XIIIe siècles. Une condamnation au fouet est une honte pour la société, elle ne guérit aucun fâcheux état d'âme, ne redresse aucune propension vicieuse, confirme le criminel dans la voie du mal, on fait un ennemi de la société et place l'exécuteur dans l'obligation d'accomplir un acte pour lequel il serait passible d'amende si le supplicé n'était qu'un animal vicieux. Hélas! c'est bien cela, quand on est décadent ou dégradé, on est cruel pour l'homme et d'une sensibilité outrée pour les bêtes.

Par ailleurs, je sais l'excuse que produisent les tenants de ces châtimens moyennageux: ils vous citent d'ordinaire des textes sacrés. J'ai la plus grande vénération pour l'écrit inspiré, mais je constate, hélas! qu'on lui fait dire bien souvent ce que l'Esprit-Saint n'a jamais voulu qu'il signifiait. Je me charge de démontrer à ceux qui me citeront la Bible pour justifier la peine capitale qu'avec les écrits attribués à Moïse on peut prouver la légitimité du divorce. Chaque écrit a eu ses raisons en regard au temps, aux circonstances, aux peuples. Laissez donc l'Ancien Testament en matière de sanctions pénales modernes et contentez-vous de juger et d'apprécier suivant les données généralement et actuellement admises. Deux minutes de réflexion et vous estimerez barbare et inefficace la mise à mort de sang-froid de l'homme par son semblable. Je ne vois pas d'amélioration qui en résulte pour la société, mais je réalise l'effet péjoratif que l'exécution produit sur le bourreau, ses aides et leur famille s'ils en ont. Rompez le cou d'un homme ou le griller par l'électricité, voilà qui ennoblit un homme, et l'opération est d'un grand avantage pour la société. Je le demande à tous ceux qui sont partisans de ces pénalités barbares, et aux juges qui ont une préférence marquée à leur application: seriez-vous fiers que votre père fût le bourreau chargé de les exécuter? Lorsqu'un homme est condamné à mort, sur qui retombe de manière durable l'odieux de la sentence: sur le supplicé? non; sur sa mère ou ses soeurs s'il en a qui soient encore vivantes; sur le supplicé ensuite. Mettez donc le criminel—comme le fou—hors d'état de nuire, et faites-le travailler au bénéfice de ceux à qui il a fait du dommage. Faites subir au vicieux un traitement anaphrodisiaque et cessez cette honte sociale qu'est le maintien de la peine du fouet suivi d'application de sel sur les plaies qu'il cause. Un monde qui progresse dans la civilisation doit renoncer à ces méthodes désuètes où le raffinement de cruaeté dénote l'impuissance de celui qui les emploie. Autres temps, autres moeurs. Puisque nous vivons à une époque de civilisation, comparons-nous donc comme des civilisés et non comme des barbares. Nous avons encore quelques lois qui le sont d'inspiration.

CONCLASTE

P.S.—On me signale une dépêche d'Ottawa alléguant "que le ministre de la Justice, à Ottawa, après avoir étudié les dossiers criminels et les statistiques des pénitenciers, était venu à la conclusion qu'il était préférable d'imposer de courts termes d'emprisonnement et le fouet pour certains crimes. Cette nouvelle vient dissiper l'incertitude sur les vues du ministre de la Justice relativement à l'imposition de la peine du fouet comme

Chronique littéraire

UNE OPINION QUI DATE DE LOIN

Deux thuriifères de la chapelle littéraire de Québec ont protesté contre mes critiques avec une certaine véhémence. Le style dont ils ont usé à mon adresse est un excellent échantillon de leur talent, de leurs pensées et de leur esprit. L'un d'eux, qui s'intitule poète, écrivait à une gazette qui héberge ses vers, que mes critiques ne sont que "le cri d'amer-tume d'un raté, d'un avorton (sic) des lettres, que sa dyspepsie chronique empêche de digérer, et qui, dans sa newa-théine barbouillée de noir tout ce qu'il envie et ne saurait atteindre (sic), "Pourquoi diable! poursuivait-il, saluez-vous votre journal de cette base contre la poésie (celle qui fait rimer "jou-dre" avec "soudre") et contre les poètes du Canada et particulièrement de Québec (existe-t-il actuellement des poètes à Québec?)... Vous me ferez désormais un plaisir: celui de ne plus emprunter à mes livres des écrits (des rosignols de librairie) que se répugnent à la promiscuité des déchets du sapho." (L'Œil, 1er juin 1925)

Quelques semaines plus tard, un pratiseur m'invectivait au sujet de ma critique des "Campanules". Il m'accusait de "pétiner sur le cadavre d'une jeune fille (Millicent)", et de n'être qu'un "goujat" un "ouistiti" et un "sale pal-toquet". "Quel goujat! disait-il. Ses yeux torves pourraient-ils jamais exprimer l'âme abjecte qui se cache en-dessous?... Quel poussa! Ce garçon d'écurie, avant de nettoyer les écuries de l'intelligence canadienne, aura-t-il le courage de se curer lui-même?... Que Millicent prie bien dévotement à l'ombre de son cloître pour que s'efface quelque peu, de la face de son destructeur, ce "signum bestiae" par lequel il veut trop se distinguer."

Rien à répondre à ceci. Comment voulez-vous qu'on prenne au sérieux des individus qui se défendent si mal? Je ne les relève que pour confirmer ce que j'écrivais au début de la campagne d'épuration: quelques semaines, à savoir que le talent semble fuir les sanctuaires d'admiration mutuelle. Jamais des hommes conscients de leur dignité, des hommes simplement intelligents, n'auraient écumé ainsi en prose de floteurs de bois.

Toutefois, je ne puis me défendre d'un sentiment de pitié devant l'affolement que produit en certaines âmes de "petit roat" le simple énoncé de la vérité. Cour-à-out commis une grande faute qui, chez nous, abandonnèrent la voie de la franchise au profit d'une adulation mensongère. Il n'est pas permis de créer, chez un jeune homme, l'illusion du talent: c'est fausser des vocations et préparer aux incalculables égarements de cruels déboires. Le devoir premier des maîtres est de décoller les yeux de leurs subordonnés et de leur montrer crâment la route à suivre. Autrement, le débutant s'en va dans le monde avec une confiance téméraire, il produit des oeuvres difformes qu'il croit bonnes, il quémande et reçoit des compliments, puis, un jour, il est atteint de l'ingrécisable chance de la perfection. Vienne alors le bistouri de la critique, et le voilà consterné ou fon de rage: son âme en recerra de cuisantes blessures. Qui est responsable? L'éternel adulateur.

Au reste, il me répugne de m'occuper de ces regrettables explosions de colère. Le temps est trop précieux, la critique a un rôle trop important pour songer à faire cas de tous les cris des blessés. Depuis plusieurs années déjà, je poursuis l'oeuvre du nettoyage. Bien avant de connaître l'école actuelle de la vieille capitale, je m'efforçais d'écheniller les arbres pestiférés de prose iroquoise ou de vers pastiches.

Au printemps de 1920, dans une cause-rie donnée devant un auditoire d'au moins cinq cents personnes, à Montmagny, je disais: "Dans les trois quarts au moins des livres de chez nous, il y a une langue qui bégaye et qui mène la phrase en titubant; il y a si peu de variété de ton, de couleurs et de forme, qu'on croit

préventif et châtimement du crime." Hé, je ne suis pas dans les secrets de l'honorable ministre, mais je ne suis pas certain non plus qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire. Une chose que je sais, c'est qu'il importe d'abréger les termes de prison pour faire de la place dans les geôles de certains districts. C'est cette nécessité qui explique les trop nombreux tickets of leave qui renvoient avant le temps prisonniers ordinaires et bagarriers de pénitenciers. Qu'on trouve un moyen terme en remplaçant les mois d'incarcération par des coups de fouet, ça vaut ce que ça vaut, mais je n'en maintiens pas moins mon appréciation de ce supplice inhumain et barbare: il est la honte d'une société polie.

ait que l'idée canadienne a été fondue et jetée dans un moule unique; il y a si peu de profondeur dans l'observation qu'il semble que nos auteurs se sont proménés au milieu de la nature canadienne avec un bandeau sur les yeux; il y a de telles imprécisions, de si gros péchés contre la syntaxe et l'harmonie, que la bête longue française, à travers cette augeuse littérature, n'est plus le soleil qui réchauffe et qui crée, mais le reflet blafard d'un jour froid.

"Ces paroles sont un peu dures, j'en conviens. J'ai hésité longtemps avant de dévoiler publiquement tant de tares littéraires. J'aurais voulu, ce soir, nimer d'encens les pionniers de nos lettres. Il me serait plus doux d'accabler nos écrivains de flatteries que d'appliquer à leur épiderme la pointe de feu de la critique... Mais, au-dessus du penchant naturel qui me porte à l'indulgence, j'ai placé le sentiment du devoir et de l'honnêteté littéraires. Il m'a paru plus intéressant, plus utile et moins banal d'éclairer devant vous quelques-unes de nos infirmités artistiques que de brandir les lieux communs d'une réclame outrée... En relisant nos auteurs, jeunes et vieux, je revois, chez la plupart, les défauts suivants: pauvreté du vocabulaire et de la phrase, insuffisance d'observation, banalité du style..."

"Nous n'avons qu'une langue très amoindrie, ce qui rend nos idées chétives comme des enfants atteints de tuberculose avant l'âge de raison... Nous n'avons pas appris, dans notre prime jeunesse, à désigner chaque objet par son nom. Quand un petit Français de douze ans n'est presque jamais embarrassé pour trouver le mot propre, nous, arrivés à maturité, nous bégayons, nous butons sur les mots, forcés d'appeler "chose" ou "machine" le quart des objets qui nous entourent depuis notre enfance... Comment voulez-vous, avec quelques centaines de mots abstraits, faire une littérature assez nourrie?... Et que dire de la phrase d'un grand nombre de nos écrivains? C'est souvent un entortille-ment sans élégance, sans queue ni tête, un fouilli d'ineffables (On a pu lire les meilleurs spécimens de cette phrase-lire dans la prose du père Goriot)..."

"Une autre faiblesse de la littérature canadienne est l'absence d'observation psychologique. Nos écrivains, pour la plupart, semblent ignorer totalement le jeu des facultés et des passions humaines. Les descriptions d'états d'âme, les peintures de caractères, chez eux, sont superficielles, incomplètes et peu vraies. Sans doute, il se rencontre parmi eux des imaginations brillantes, des esprits pénétrants; mais on sent que ces imaginations ont été mal disciplinées et ces esprits, mal dirigés..."

"Les auteurs canadiens, dit-on, ont voulu refléter l'âme canadienne, qui est calme, saine, exempte des morbides complexités de l'âme européenne. Erreur! Erreur! Les mille caractères qui se trouvent dans les livres du vieux monde, caractères si profondément humains en général, je les ai presque tous observés dans nos villes et dans nos campagnes. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement? Dans tous les pays civilisés se retrouve la nature humaine avec ses vices, son égoïsme, ses beautés, ses vicieuses, ses corruptions, ses grandeurs, ses tristesses et ses joies... Le champ de la psychologie canadienne est assez vaste. Il ne demande qu'à être exploité par le vrai talent doublé de la vraie culture..."

"Beaucoup de nos écrivains n'ont pas plus d'originalité que de sens psychologique. Quand nous les lisons, nous avons une impression de déjà vu, de vieillot, de décrépît. Leur style ressemble à ces femmes fanées qui furent belles, mais dont la peau s'est tannée, dont la chair s'est flétrie, dont l'oeil s'est bistré sous le travail d'une vie mauvaise... Qui sait s'il n'y a pas un peu d'ignominie dans cette louange (?) qui veut que nous parlions encore la belle langue du dix-septième siècle? Ou nous voulons garder le parler de France ou nous ne le voulons pas. Si nous le voulons, pourquoi ne parlerions-nous pas comme les maîtres actuels de la parole française? Si nous ne le voulons pas, eh! bien, abandonnons-nous à un langage incolore, indodore et sans saveur, qui, à force de vouloir rester traditionnel, nous donne l'aspect de recréants d'un autre monde. On finit par se dégouter d'un verbe qui ne présente jamais rien de neuf, et, ainsi, dégoûtés, nous ouvrirons très larges nos coeurs aux ineffables beautés de l'anglicisme."

"M. Henri Bourassa a déjà dit au sujet de la conservation de notre langue: "Le deuxième élément nécessaire à la conservation de notre langue, c'est de l'alimenter sans cesse à la source d'où elle provient, à la seule source où elle puisse entretenir sa vitalité et sa pureté, c'est-à-dire, en France... Qu'on me permette de toucher en passant à la question souvent agitée, — peut-être plus dans les maisons d'éducation que

NOS BELLES FUMENT

Suite de la page 1

comme un tuyau de poêle.

Une fois que l'habitude est prise, au diable la défense! C'est en cela que les parents ont tort, tempérent, menacent. Rien n'y fait. Et puis, Mademoiselle est majeure. Mon Dieu! si on la martyrisait, elle partirait: il y a toujours moyen de jeter sa vie!

C'est ainsi que le père et la mère finissent par se faire eux aussi à l'idée que leurs filles peuvent fumer leurs deux paquets de cigarettes par jour. Lorsqu'on n'a pas d'argent pour s'en procurer, on quête chez des amis charitables.

Les constitutions s'en ressentent. Certaines de nos mondaines ne sont plus qu'un paquet de nerfs. N'importe, on fume.

Nos jeunes filles d'aujourd'hui seront mères, demain. Le goût de fumer, elles ne le perdront pas un pied de l'autel, le jour de leur mariage. Arthur ou Adolphe paieront les cigarettes, en voyage de noces et après.

Et après... quel tableau réconfortant que la jeune mère s'interrompt de donner le sein au mioche pour griller une cigarette ou (pourquoi pas) un cigare.

PROTECTION ET MISÈRE

Suite de la page 1

Ils ne se maintiennent pas, et un prétexte banal suffit pour faire décréter des interruptions de 8 ou de 15 jours dans les opérations, tandis qu'ailleurs, afin de donner aux employés la bouchée de pain qu'il leur faut à eux et à leurs familles, on divise le travail de manière à occuper le personnel par roulement, quatre ou même trois jours seulement par semaine. Les compagnies préfèrent cela à une réduction du tiers ou de la moitié de leur personnel, parce que cette réduction les mettrait en fâcheuse posture, le jour où elles travailleraient de nouveau à capacité. Elles espèrent revoir les conditions florissantes du passé et se prémissent en conséquence. Si les Démocrates venaient à l'emporter bientôt, adieu le tarif Fordney, et alors... Mais en attendant ce retour problématique, l'industrie américaine languit. Si celle qui fonctionne opère des bénéfices proportionnés à ses dépenses, on se trouve de ce fait pleinement satisfait, il est une multitude d'ouvriers qui végètent faute de travail suffisant. Que de Franco-Américains ont maintenant les yeux tournés vers cette patrie qu'un vain mirage leur fit quitter jadis! Combien nous retourneront et combien plus voudraient retourner et qui n'ont pas les moyens de le faire! Non pas tellement qu'il leur serait impossible de se procurer les moyens matériels du voyage, qu'ils ont peur des aléas du retour dans un pays d'où ils sont "déracinés" depuis longtemps et où ils n'ont pas conservé ces attaches qui leur permettraient une

reassimilation facile. Les temps sont durs, nous écrit-on souvent de là-bas...

Les temps sont durs! Voilà le fruit de cette protection qui doit partout instaurer l'âge d'or! Les temps sont durs malgré les titres financiers accumulés dans les voûtes du trésor de la république. L'or seul ne fait pas la vie ni ne crée le bien-être. L'homme ne mange pas de l'or. L'or ne vaut qu'en tant qu'il remplit sa fonction de médium d'échanges. Il vaut moins que le plus vil des métaux utiles, parce qu'il est improductif. Les échanges stimulent la vie et amènent l'aisance. La protection devrait de son vrai nom s'appeler la mort des échanges; elle est la cessation de la circulation vivifiante; si elle ne sème pas la mort, elle multiplie les cas de misère.

Le danger que nous courons pour notre foi et notre moralité, à cause du dévergondage de la littérature contemporaine. A cette crainte, je ferai une première objection qui n'est pas philosophique, je l'avoue, mais qui ne manque peut-être pas d'un certain bon sens: c'est que si, par crainte du poison, on cesse de se nourrir, on meurt de faim, ce qui est une façon tout aussi sûre d'aller au cimetière. Si nous laissons dépérir la langue faite de l'alimenter à sa véritable source, elle disparaîtra, l'âme nationale périra, et si l'âme nationale périt, la foi périt également (quantum mutatus ab illo!). D'ailleurs, le danger est-il si grand? Si dans la littérature française contemporaine, le poison n'est pas ménagé, est-il nécessaire d'ajouter que le contre-poison y surabonde? Au lieu de chercher à fermer la porte aux oeuvres littéraires françaises afin d'empêcher les oeuvres mauvaises de passer, ouvrons-la plutôt toute grande à ce qu'il y a d'admirable, de généreux, d'idéaliste, de fort, de grand, dans cette production éternelle du génie français, dont il semble que Dieu ait voulu faire, dans l'ordre intellectuel, la continuation du génie grec, et dans l'ordre moral, le foyer principal de la pensée chrétienne et de tous les apostolats religieux."

Telles sont quelques-unes des idées que je développais il y a cinq ans. J'ai tenu à les ressusciter non seulement parce qu'elles sont toujours d'actualité, mais pour démontrer que mes opinions datent de loin déjà et que la vengeance personnelle, comme le prétendent le poète de l'Œil et le père Goriot, n'entre pour rien dans mes présentes critiques. Les ennemis de la vérité littéraire ont prétendu aussi que j'avais eu tort de les attaquer "sans aucune provocation". Ils avouent eux-mêmes, par ces mots, qu'ils ne m'ont nullement provoqué et que, par conséquent, je n'ai aucune vengeance à tirer. C'est vrai. L'oeuvre de l'écrivain est une provocation par elle-même, et elle me suffit pour l'exercice de mon droit de la juger avec franchise et loyauté.

Jean-Charles HARVEY.

A DROITE ET A GAUCHE

Suite de la première page

M. Sauvé est revenu de son voyage de repos dans l'ouest, et M. Durand lui a remis les clefs de l'opposition.

Que diable peut-il bien ouvrir avec ces clefs-là?

Ce ne sont sûrement pas les portes du pouvoir: les libéraux seuls en possèdent le secret.

Roger Mallet chante les louanges de M. Monty. C'est en place sans rire.

L'Événement ne veut pas d'un drapeau national. Faut croire que le propriétaire aime mieux la mentalité coloniale. Est-ce que la présidence de l'Association des manufacturiers rabaisserait la fierté nationale?

Edmond a-t-il fini de remplir les vacances du sénat?

Chassé la nouvelle, elle revient au galop.

Ce nouvelliste flâte la chèvre et le chou avec un art infatigable.

Barne, art, saline où se fabrique le sel à la Plézière, colonne de l'esprit, on ne te voit plus. L'Œil seul te voit.

Les électeurs du comté de Châteauguay sont menacés d'une visite de M. Sauvé.

Les gens de Ste-Marie sont les plus à plaindre, car c'est là que le Chef de l'Opposition doit s'exhiber, le 2 août prochain (réclame gratuite).

Le député des Deux-Montagnes profite-t-il de l'absence de Hon. M. Mercier pour commencer dans cette division électorale sa tournée annuelle?

Ca met du coeur au ventre de sentir que les adversaires sont loin.

Le leader nominal du parti conservateur provincial était à Québec, samedi dernier, avec le grand manitou du groupe fédéral-roy.

Se sont-ils réconciliés?

Cu aldermi M. Sauvé, aux prochaines élections provinciales, d'avoir l'appui d'un groupe d'hommes auquel les Canadiens qui sont allés se faire cuser quelque chose, en France, pendant la guerre, doivent des prières.

reassimilation facile. Les temps sont durs, nous écrit-on souvent de là-bas...

Les temps sont durs! Voilà le fruit de cette protection qui doit partout instaurer l'âge d'or! Les temps sont durs malgré les titres financiers accumulés dans les voûtes du trésor de la république. L'or seul ne fait pas la vie ni ne crée le bien-être. L'homme ne mange pas de l'or. L'or ne vaut qu'en tant qu'il remplit sa fonction de médium d'échanges. Il vaut moins que le plus vil des métaux utiles, parce qu'il est improductif. Les échanges stimulent la vie et amènent l'aisance. La protection devrait de son vrai nom s'appeler la mort des échanges; elle est la cessation de la circulation vivifiante; si elle ne sème pas la mort, elle multiplie les cas de misère.

(Le Soleil)

LA PROTECTION EST ABSURDE ET CONTRAIRE A LA LIBERTÉ DU COMMERCE

Suite de la page 1

mes que pour les unir dans les liens d'une universelle fraternité.

"C'est contrarier le développement de la prospérité publique, puisque celui qui n'est pas libre d'échanger ne l'est pas de choisir son travail, et il se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

"Enfin, c'est compromettre la paix entre les peuples, car c'est briser les relations qui les unissent et qui rendent les guerres impossibles à force de les rendre onéreuses.

"L'association ne conteste pas à la société le droit d'établir sur les marchandises qui passent la frontière des taxes destinées aux dépenses communes, pourvu qu'elles soient déterminées par la seule considération des besoins du trésor. (Ne retrouve-t-on pas ici le tarif de revenu?)

"En résumé, elle embrasse la cause de l'éternelle justice, de la paix, de l'union, de la libre communication, de la fraternité entre les hommes, la cause de l'intérêt général qui se confond partout et sous tous les aspects avec celle du public consommateur."

Done, la théorie protectionniste est fautive dans son principe et dans sa nature. Elle répugne à notre conception de la liberté et de la justice. Elle est contraire à l'idée même du libéralisme. C'est pourquoi notre parti, qui est le parti du peuple, en est le traditionnel adversaire: c'est pourquoi aussi le torysme, le parti des cas exceptionnels et des intérêts particuliers, s'en est fait l'apôtre. Les Canadiens ont le choix entre la conspiration des mercantis et la vraie politique nationale.

Jean-Charles HARVEY. (Suite au prochain numéro)